
- Approbation des comptes administratifs et de gestion 2024/
Affectation des résultats-

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE
VENTADOUR

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-cinq, les trois avrils à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

Étaient présents : M. Christophe ARFEUILLERE, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline CORNELISSEN, Haute Corrèze Communauté - M. Charles FERRE Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude BESSEAU, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Pierre SAUGERAS, Haute Corrèze Communauté. - M. Francis DUBOIS, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Louis BACHELLERIE, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Pierre CHEVALIER, Haute Corrèze Communauté - M. Philippe ROCHE, Haute-Corrèze Communauté.

Étaient excusés : M. Philippe CARTIER, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric ZIOLO, Haute Corrèze Communauté - M. Daniel ESCURAT, Haute Corrèze Communauté (pourvoir à M. Charles FERRE) - M. François RATELADE, Haute Corrèze Communauté. – M. Jean-Noël LANOIR, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (pouvoir à M. Charles FERRE)

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine COUDERT-MORIN, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine COURBIER, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille BENESTEAU, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine WILLOCQ, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Philippe ROULLET, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Madix MOUANDZA, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres



Le Comité Syndical délibérant, sous la présidence de Monsieur Charles FÉRRÉ, sur le compte administratif et l'affectation des résultats de l'exercice 2024 dressés par Monsieur Christophe ARFEUILLERE.

REÇU LE
04 AVR. 2025
SOUS-PRÉFECTURE D'USSSEL
(CORRÈZE)

I - Compte de Gestion de l'année 2024

Le compte de gestion tenu et remis par Monsieur le Receveur Syndical comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion de notre syndicat pendant l'exercice budgétaire écoulé.

La lecture des opérations passées au titre de l'année 2024 n'appelle aucune observation.

Aussi, les résultats du compte de gestion 2024 étant en tous points conformes à ceux du compte administratif 2024, **il vous est proposé d'approuver le compte de gestion de l'année 2024 tenu par Monsieur le Receveur Syndical.**

II - Compte Administratif de l'année 2024

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice écoulé.

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-272 768,22 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	424 647,53 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/24	
Solde d'exécution de l'exercice	-294 210,26 €
Solde d'exécution cumulé	130 437,27 €
RESTES A REALISER AU 31/12/24	
Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	0 €
	SOLDE
	0 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/24	
Rappel du solde d'exécution cumulé	130 437,27 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0 €
	SOLDE EXCEDENTAIRE
	130 437,27 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	180 690,26 €
Résultat antérieur reporté	-272 768,22 €
	TOTAL A AFFECTER
	-92 077,96 €

III - Affectation des résultats

Aussi, il vous est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (au compte 1068)	0 €
Report du résultat d'investissement en recettes (au compte 001)	130 437,27 €
Report du résultat de fonctionnement en dépenses (au compte 002)	- 92 077,96 €



Le Président n'ayant participé au vote, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve :

- ↳ Le compte de gestion de l'année 2024,
- ↳ Le compte administratif de l'année 2024,
- ↳ L'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

REÇU LE

04 AVR. 2025

Christophe ARFEUILLERE

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**

Président

